ADEQUITY
PRÉFÉRENCE
BEST TIMING

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 - 28 de son règlement général

- Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance
- Négocié sur le marché réglementé de la bourse du Luxembourg
- Eligibilité : assurance-vie et compte titres
- Commercialisation jusqu'au 30 mars 2010
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Dans un contexte de marché marqué par un profond manque de visibilité, nous avons la conviction que l'optimisation du point d'entrée est un élément primordial. Adequity Préférence Best Timing est une solution d'investissement permettant de tirer parti de scénarios de marchés stables voire légèrement baissiers et d'optimiser la protection de la performance et du capital.

Zoom sur le mécanisme BEST TIMING

Le mécanisme Best Timing a pour objectif d'optimiser le point d'entrée dans un marché volatil. Il permet de plus de protéger le capital initialement investi à l'échéance jusqu'à une baisse de l'indice de 50% à l'issue de la 6ème année.

Le mécanisme Best Timing

A l'issue de la première année, on observe le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® par rapport à son niveau initial.

■ Mécanisme Best Timing non activé

Si l'indice n'a pas baissé de plus de 15%

- Le seuil d'activation du mécanisme de transformation sur des instruments monétaires activable de l'année 2 à l'année 5 est égal au niveau initial de l'indice.
- A l'échéance, le capital initial est protégé jusqu'à une baisse de l'indice de 35% à l'issue de la 6ème année.

La valeur nominale est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement[1] à tout moment.

■ Mécanisme Best Timing activé

Si l'indice a baissé de plus de 15%

- Le seuil d'activation du mécanisme de transformation sur des instruments monétaires est abaissé. Il est activable chaque année, de l'année 2 à l'année 5, si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 15% par rapport à son niveau initial.
- A l'échéance, le capital initial est protégé jusqu'à une baisse de 50% de l'indice à l'issue de la 6ème année.

La valeur nominale est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement[1] à tout moment.

[1] L'investisseur peut sortir librement en passant un ordre auprès de son dépositaire habituel dans le cadre d'un compte titres ou en réalisant un arbitrage/rachat dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

Détails du mécanisme

De l'année 2 à 5

De l'année 2 à l'année 5, dès qu'à l'une des dates de constatation annuelle, l'indice DJ Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal au seuil d'activation **(niveau initial de l'indice, ou baisse de moins de 15% (inclus) si le mécanisme Best Timing a été activé à l'issue de l'année 1)**, la valeur d'Adequity Préférence Best Timing est alors retenue à hauteur de :

100% de sa valeur nominale initiale
+
un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine

Année d'activation	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Valeur retenue	115%	122,5%	130%	137,5%

La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement[1] à tout moment.

Si Adequity Préférence Best Timing est conservé jusqu'à l'échéance des 8 ans, l'investisseur est remboursé à hauteur de :

Année d'activation	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Remboursement à l'échéance des 8 ans	117,5%	124,7%	131,9%	139,0%
Taux de Rendement Annuel sur 8 ans	2,0%	2,8%	3,5%	4,2%

Les valeurs de remboursement à l'échéance et les Taux de Rendement Annuel ci-dessus tiennent compte de la rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires. L'hypothèse de taux annuel considérée est de 0,355% (taux EONIA constaté le 26/11/09 - Source : Bloomberg). Ce taux peut évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée de vie du produit.

[1] L'investisseur peut sortir librement en passant un ordre auprès de son dépositaire habituel dans le cadre d'un compte titres ou en réalisant un arbitrage/rachat dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

À l'issue de l'année 6

A l'issue de la 6ème année, si le mécanisme de transformation sur des instruments monétaires n'a pas été activé au préalable, on observe le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50® par rapport à son niveau initial.

■ Si l'indice a enregistré **une baisse de plus de 35%, ou de plus de 50% si le mécanisme Best Timing a été activé**, la valeur d'Adequity Préférence Best Timing est retenue à hauteur de :

La valeur[1] de l'indice observée à l'issue de la 6ème année

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice (hors rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires).

■ Sinon, si l'indice a enregistré **une baisse dans la limite de 35%, ou 50% si le mécanisme Best Timing a été activé**, la valeur d'Adequity Préférence Best Timing est retenue à hauteur de :

100% de sa valeur nominale initiale

■ Sinon, si le niveau de l'indice est **supérieur ou égal à son niveau initial, ou si l'indice a enregistré une baisse dans la limite de 15% (inclus) en cas d'activation du mécanisme Best Timing**, la valeur d'Adequity Préférence Best Timing est retenue à hauteur de :

100% de sa valeur nominale initiale
+
un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine, soit 145%

La valeur retenue à l'issue de la 6ème année est alors placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement[2] à tout moment.

[1] La valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50® observée à l'issue de la 6ème année est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.
[2] L'investisseur peut sortir librement en passant un ordre auprès de son dépositaire habituel dans le cadre d'un compte titres ou en réalisant un arbitrage/rachat dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario défavorable : baisse continue de l'indice

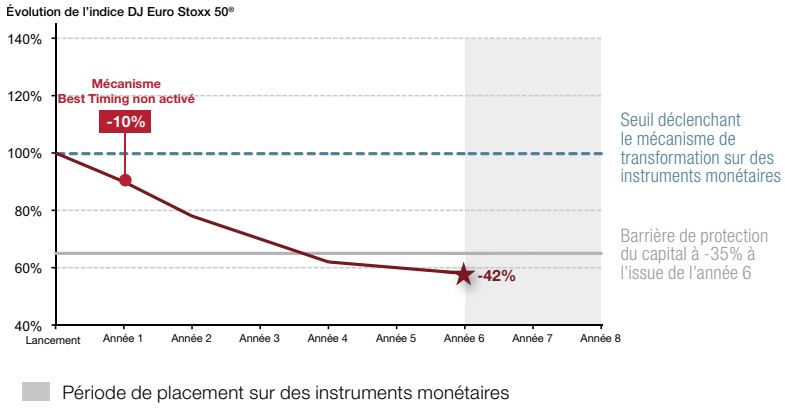

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en baisse de 10% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing n'est donc pas activé.
- A l'issue de la 6ème année, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® **est en baisse de 42% par rapport à son niveau initial**. Adequity Préférence Best Timing est alors retenu à hauteur de **58% de sa valeur nominale initiale**.
- Si l'investisseur souhaite sortir à l'issue de la 6ème année, le Taux de Rendement Annuel s'élève à **-8,7%**.
- Si Adequity Préférence Best Timing est conservé jusqu'à l'échéance, le Taux de Rendement Annuel sur 8 ans s'élève à **-6,5%**[1].
- L'investisseur subit, dans ce cas, une perte en capital à l'échéance.

Scénario médian 1 : forte baisse continue de l'indice

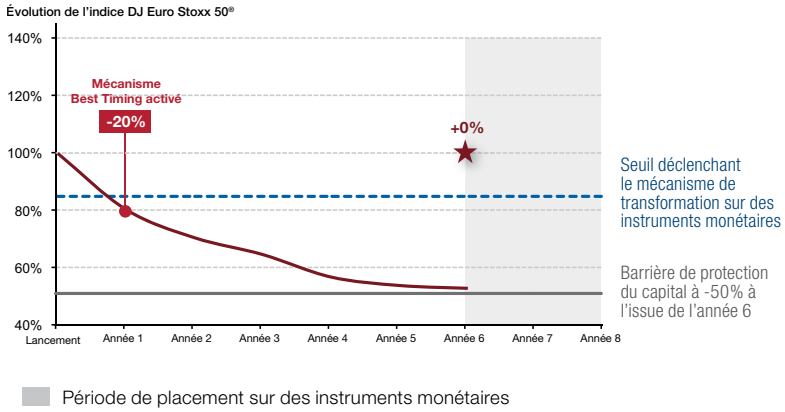

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en baisse de 20% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing est donc activé.
- A l'issue de la 6ème année, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® **est en baisse de 48% par rapport à son niveau initial**. Adequity Préférence Best Timing est alors retenu à hauteur de **100% de sa valeur nominale initiale**.
- Si l'investisseur souhaite sortir à l'issue de la 6ème année, le Taux de Rendement Annuel s'élève à **0%**.
- Si Adequity Préférence Best Timing est conservé jusqu'à l'échéance, le Taux de Rendement Annuel sur 8 ans s'élève à **+0,1%**[1].

[1] Le Taux de Rendement Annuel tient compte de la rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires. L'hypothèse de taux annuel considérée est de 0,355 (taux EONIA constaté le 26/11/09 – Source : Bloomberg). Ce taux peut évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée de vie du produit.

★ Performance d'Adequity Préférence Best Timing

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario médian 2 : hausse de l'indice à court terme

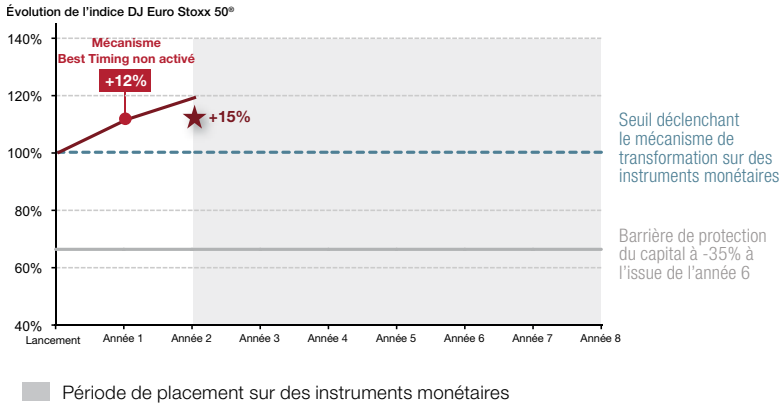

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en hausse de 12% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing n'est donc pas activé.
- A l'issue de l'année 2, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® **est en hausse de 20% par rapport à son niveau initial**. Adequity Préférence Best Timing est alors retenu à hauteur de **115% de sa valeur nominale initiale**.
- Si l'investisseur souhaite sortir à l'issue de la 2ème année, le Taux de Rendement Annuel s'élève à **+7,2%**.
- Si Adequity Préférence Best Timing est conservé jusqu'à l'échéance, le Taux de Rendement Annuel sur 8 ans s'élève à **+2,0%**[1].

Scénario favorable : baisse puis rebond de l'indice

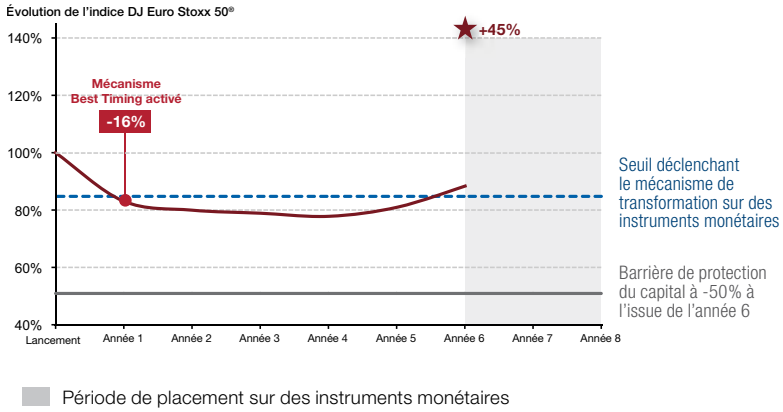

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en baisse de 16% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing est donc activé.
- A l'issue de l'année 6, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® **est en baisse de 11% par rapport à son niveau initial**. Adequity Préférence Best Timing est alors retenu à hauteur de **145% de sa valeur nominale initiale**.
- Si l'investisseur souhaite sortir à l'issue de la 6ème année, le Taux de Rendement Annuel s'élève à **+6,4%**.
- Si Adequity Préférence Best Timing est conservé jusqu'à l'échéance, le Taux de Rendement Annuel sur 8 ans s'élève à **+4,8%**[1].

[1] Le Taux de Rendement Annuel tient compte de la rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires. L'hypothèse de taux annuel considérée est de 0,355 (taux EONIA constaté le 26/11/09 – Source : Bloomberg). Ce taux peut évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée de vie du produit.

★ Performance d'Adequity Préférence Best Timing

L'indice DJ Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la Zone euro

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la Zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone euro.

Evolution de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50®

Source : Datastream du 27/11/87 au 27/11/09

Répartition sectorielle

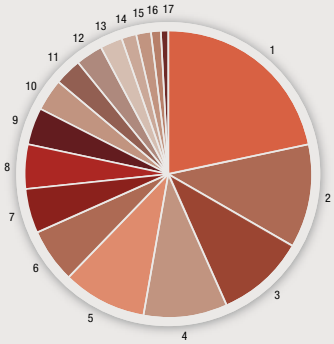

-1- Banque 21,9%
-2- Services 11,5%
-3- Télécommunications 9,9%
-4- Assurance 9,5%
-5- Pétrole & Gaz 9,4%
-6- Chimie 6,0%
-7- Biens et services industriels 5,1%
-8- Alimentation 5,0%
-9- Technologie 4,3%
-10- Santé 3,4%
-11- Biens d'équipement ménagers 3,2%
-12- Bâtiment et Matériaux de construction 3,1%
-13- Automobile 2,4%
-14- Média 1,7%
-15- Matériaux de base 1,5%
-16- Distribution 1,2%
-17- Services Financiers 0,7%

Source : Stoxx au 30 septembre 2009

Répartition géographique

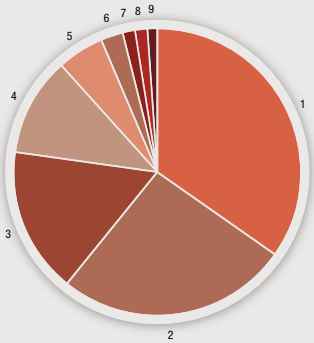

-1- France 34,9%
-2- Allemagne 26,2%
-3- Espagne 16,3%
-4- Italie 11,2%
-5- Pays-Bas 5,2%
-6- Finlande 2,4%
-7- Luxembourg 1,5%
-8- Belgique 1,4%
-9- Irelande 0,9%

Source : Stoxx au 30 septembre 2009

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Quand investir ?

La période de commercialisation est comprise entre le 15 décembre 2009 et le 30 mars 2010. Il est également possible d'investir dans ce produit à tout moment après le 30 mars 2010. Les conditions diffèrent cependant car la valeur du produit évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par Adequity Préférence Best Timing, tout investissement doit avoir lieu avant le 30 mars 2010.

Est-il possible de sortir du produit en cours de vie ?

Oui, l'investisseur peut sortir du produit à tout moment à sa valeur alors constatée sans frais de sortie anticipée. Cependant, il convient d'insister sur le fait que Adequity Préférence Best Timing est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale du produit et donc d'une sortie le 9 avril 2018. Une sortie du produit à une date différente de la date de maturité effective du produit s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors des dates prévues.

Comment se valorisera le produit en cours de vie ?

D'ici à l'échéance, la valeur du produit évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours du sous-jacent, de la volatilité et des taux d'intérêt.

Avantages

- Si l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en hausse par rapport à son niveau initial à l'issue de la 2ème, 3ème, 4ème, ou 5ème date de constatation annuelle, la valeur d'Adequity Préférence Best Timing est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale majorée d'un gain de 7,5% par année écoulée. La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement à tout moment.

- L'investisseur peut bénéficier d'une baisse du seuil d'activation du mécanisme de transformation sur des instruments monétaires si le mécanisme Best Timing est activé à l'issue de la 1ère année.

- Si le mécanisme sur des instruments monétaires n'a pas été activé au préalable et si l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'issue de la 6ème année est en hausse par rapport à son niveau initial, ou a enregistré une baisse dans la limite de 15% (inclus) en cas d'activation du mécanisme Best Timing, la valeur d'Adequity Préférence Best Timing est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale majorée d'un gain de 45%. La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement à tout moment.

- Adequity Préférence Best Timing protège le capital initialement investi à l'échéance jusqu'à une baisse de 35% de l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'issue de la 6ème année, ou de 50% si le mécanisme Best Timing a été activé .

Inconvénients

- Seuls les investisseurs ayant acquis Adequity Préférence Best Timing avant le 30 mars 2010, et conservant leurs titres jusqu'à la maturité effective de l'instrument financier bénéficient de la formule du produit.

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le mécanisme de transformation sur des instruments monétaires n'a pas été activé et si l'indice enregistre une baisse de plus de 35%, ou de plus de 50% si le mécanisme Best Timing a été activé, à l'issue de la 6ème année, l'investisseur subira une perte en capital à l'échéance.

- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® en raison du mécanisme de plafonnement des gains de l'année 2 à l'année 6.

- Le Taux de Rendement Annuel d'Adequity Préférence Best Timing peut être moins élevé à l'échéance des 8 ans en cas d'activation du mécanisme de transformation sur des instruments monétaires à l'une des premières années que dans le cas d'une activation de ce mécanisme ultérieurement.

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

Principales caractéristiques financières

Forme juridique	Instrument financier de droit français non garanti en capital
Emetteur	SG Option Europe, filiale à 100% de la Société Générale
Garantie	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Cotation	Bourse du Luxembourg
Eligibilité	Assurance-vie, compte titres
Période de commercialisation	Du 15 décembre 2009 au 30 mars 2010. Du 15 décembre 2009 (date d'émission) au 30 mars 2010, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 2% pour atteindre 1000 euros le 30 mars 2010.
Valeur Nominale Initiale	1000 EUR
Prix et date d'émission	99,42% de la valeur nominale le 15 décembre 2009
Date d'échéance	9 avril 2018
Liquidité	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché
Sous-jacent	Indice DJ EURO STOXX 50®
Instruments monétaires	Lyxor ETF Euro Cash EuroMTS Eonia Investable (CSH FP Equity)
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne maximum égale à 1,05% du montant effectivement placé
Règlement/Livraison	Euroclear France
Code ISIN	FR0010831883

Information importante

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

L'émission fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus approuvé par la CSSF et conforme à la directive 2003/71/EC. Le résumé du prospectus relatif aux titres ainsi que les «Final Terms» sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus et les «Final Terms» sont disponibles sur le site «prospectus. socgen.com».

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act.Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale.

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

En dehors des cas où Société Générale s'engage à assurer un marché secondaire sur le produit, il n'existe pas de marché liquide sur lequel le produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel le produit pourra être revendu.

Le Dow Jones Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' «Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (091130) / Réf. (A) 709979 000783 Déc 09

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking